

**FR**

***Comité économique et social européen***

Bruxelles, le 27 novembre 2017

|  |
| --- |
| **SESSION PLÉNIÈRE  DES 18 ET 19 OCTOBRE 2017  SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS** |
| **Le présent document est accessible dans les langues officielles sur le site internet du Comité à l’adresse suivante:**  <http://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>  **Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne à partir du moteur de recherche du Comité:**  <http://dm.eesc.europa.eu/EESCDocumentSearch/Pages/opinionssearch.aspx> |

**Sommaire:**

[1. **GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE / INSTRUMENTS FINANCIERS / FISCALITÉ** 3](#_Toc499297494)

[2. **LÉGISLATION DE L’UE** 11](#_Toc499297495)

[3. **MARCHÉ INTÉRIEUR** 12](#_Toc499297496)

[4. **MARCHÉ UNIQUE / NUMÉRIQUE** 14](#_Toc499297497)

[5. **TRANSPORTS** 18](#_Toc499297498)

[6. **AGRICULTURE / PÊCHE** 20](#_Toc499297499)

[7. **EUROPE CRÉATIVE** 25](#_Toc499297500)

[8. **DÉVELOPPEMENT DURABLE** 26](#_Toc499297501)

[9. **ENVIRONNEMENT** 27](#_Toc499297502)

[10. **ÉDUCATION** 30](#_Toc499297503)

[11. **AFFAIRES SOCIALES / ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE** 32](#_Toc499297504)

[12. **RELATIONS EXTÉRIEURES** 36](#_Toc499297505)

La session plénière des 18 et 19 octobre 2017 a été marquée par la présence de **M. Frans TIMMERMANS**, premier vice-président de la Commission européenne, chargé de l’amélioration de la réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l’état de droit et de la charte des droits fondamentaux.

Les avis adoptés en session sont les suivants:

# **GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE / INSTRUMENTS FINANCIERS / FISCALITÉ**

* ***Nouveaux modèles économiques durables***

**Rapporteure:** Mme Anne CHASSAGNETTE (Employeurs – France)

**Corapporteur:** M. Carlos TRIAS PINTÓ (Activités diverses – Espagne)

**Référence:** avis exploratoire – EESC-2017-01690-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE formule les recommandations suivantes:

* assurer au sein de l’UE une meilleure coordination des travaux sur l’économie durable par la création d’une structure permanente de la nouvelle économie durable;
* les pouvoirs publics de l’UE doivent soutenir la recherche, notamment la recherche et l’innovation responsables;
* il est nécessaire de s’assurer que les nouveaux modèles répondent bien à des critères de durabilité;
* l’UE doit encourager et soutenir l’éducation, la formation et l’information pour améliorer la connaissance des nouveaux modèles économiques durables et du rôle de la finance durable auprès de tous les acteurs;
* la Commission devrait analyser et compléter (sans s’y substituer) les initiatives privées qui visent l’échange de bonnes pratiques et d’expériences entre les innovateurs;
* les pouvoirs publics de l’UE doivent s’assurer que les porteurs de nouveaux modèles économiques réellement durables aient un accès au financement dans leurs premières phases de développement et dans la suite de celui-ci;
* la Commission devrait favoriser l’expérimentation de nouveaux modèles via un fonds de financement de l’innovation, dédié aux modèles durables;
* les pouvoirs publics de l’UE doivent intégrer les acteurs porteurs de ces nouveaux modèles économiques dans les politiques sectorielles de l’UE déjà existantes afin de leur donner plus de visibilité et de créer un «effet de levier» propice à leur déploiement.

***Contact***: *Janine Borg*

*(Tél.: 00 32 2 546 8879 – courriel:* [*janine.borg@eesc.europa.eu*](file:///C:\Users\tvoc\AppData\Local\Temp\janine.borg@eesc.europa.eu))

* ***Fiscalité de l’économie collaborative***

**Rapporteur:** M. Giuseppe GUERINI (Activités diverses – Italie)

**Corapporteur:** M. Krister ANDERSSON (Employeurs – Suède)

**Référence:** avis exploratoire à la demande de la présidence estonienne

EESC-2017-02946-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* considère que l’économie collaborative peut constituer une nouvelle opportunité de croissance et de développement pour les États membres de l’Union européenne;
* souligne qu’étant donné la fluidité et la vitesse d’évolution particulières de ce secteur, il est primordial que les systèmes réglementaires fiscaux et les régimes fiscaux s’adaptent d’une manière intelligente et flexible;
* recommande que le régime fiscal pour l’économie collaborative respecte le principe de neutralité (c’est-à-dire qu’il n’entrave pas le développement du marché), en identifiant les mécanismes fiscaux appropriés qui sont équitables pour les différents types d’entreprises opérant dans le cadre de l’économie collaborative;
* souhaite qu’un système européen homogène et intégré, garantissant des règles communes pour les différents États membres en matière d’économie numérique collaborative, soit élaboré rapidement, en raison de la tendance naturelle des réseaux numériques à opérer dans un contexte transfrontière;
* invite les autorités européennes à déployer tous les efforts possibles pour établir des formes de coopération internationale extra-européenne visant à établir des règles de base en matière d’économie numérique collaborative;
* juge important de rappeler que, en dehors d’un régime fiscal approprié, il est essentiel de garantir la protection et le respect i) des droits des consommateurs, ii) de la vie privée et des règles relatives au traitement des données à caractère personnel, iii) des travailleurs et des prestataires de services participant aux nouveaux modèles d’entreprise et aux activités des plateformes de collaboration;

## encourage la Commission et les États membres à unir leurs efforts pour mettre en place un cadre juridique général relatif à l’économie collaborative, qui soit à même de coordonner et d’uniformiser les règles fiscales applicables à ces nouvelles formes d’activité économique.

***Contact***: *Jüri Soosaar*

*(Tél.: 00 32 2 546 9628 – courriel:* [*juri.soosaar@eesc.europa.eu*](mailto:juri.soosaar@eesc.europa.eu)*)*

* ***Politique économique de la zone euro (2017) (supplément d’avis)***

**Rapporteur:** M. Petr ZAHRADNÍK (Employeurs – République tchèque)

**Corapporteur:** M. Javier DOZ ORRIT (Travailleurs – Espagne)

**Référence:** EESC-2017-02837-01-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* considère qu’il est primordial que la zone euro soit dotée de politiques économiques au dosage équilibré, dont les composantes monétaires, budgétaires et structurelles soient correctement interconnectées;

## est en désaccord avec le rejet, par le Conseil européen, de l’idée d’une orientation budgétaire positive et l’invite à reconsidérer cette conclusion à laquelle il est parvenu, à la lumière du probable abandon de l’assouplissement quantitatif;

## constate l’amélioration de la situation économique dans la zone euro, et recommande, afin de maintenir et de renforcer cette tendance, de prendre des mesures décisives pour stimuler l’investissement et mener des réformes;

## estime que l’euro est la monnaie de toute l’Union européenne et soutient l’élargissement de la zone euro, ce dont l’on attend des retombées mutuellement positives tant pour les États qui en font actuellement partie que pour les nouveaux membres;

## constate que, en raison du «Brexit» et du manque de prévisibilité de l’actuelle administration américaine, il importe d’être dûment attentif aux évolutions de la situation politique et économique à l’échelle mondiale;

## souligne, dans le contexte des prochaines recommandations de politique économique pour l’année 2018, la nécessité de lancer un débat sur:

* la création d’une union budgétaire;
* le renforcement du ralliement des États membres à leurs obligations par rapport à la zone euro;
* la nécessité de procéder à des réformes structurelles dans le cadre de la plateforme que constitue le semestre européen;
* un nouveau renforcement de la coordination et de la gouvernance économiques;
* le renforcement des investissements productifs à long terme, conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), en faisant intervenir la Banque européenne d’investissement, le Fonds européen d’investissement ou le Fonds européen pour les investissements stratégiques 2.0;
* l’accroissement de l’influence de la zone euro à l’échelle mondiale;

## est conscient de la nécessité de faire en sorte que l’augmentation des investissements se reflète de manière visible dans l’évolution correspondante des salaires et la poursuite de la baisse du taux de chômage, et de remédier dans le même temps aux déséquilibres posant un obstacle à la croissance à long terme;

* estime que pour faire en sorte que les citoyens apportent leur soutien capital au projet de relance de la zone euro et de mise en œuvre des réformes structurelles, il y a également lieu de consolider la dimension sociale et démocratique de la gouvernance de la zone euro.

***Contact:*** *Alexander Alexandrov*

*(Tél.: 00 32 2 546 9805 – courriel:* [*alexander.alexandrov@eesc.europa.eu*](mailto:alexander.alexandrov@eesc.europa.eu)*)*

* ***Approfondissement de l’UEM d’ici à 2025***

**Rapporteur:** M. David CROUGHAN (Employeurs – Irlande)

**Référence:** COM(2017) 291 final

EESC-2017-02879-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

## La monnaie commune et les institutions correspondantes ont constitué un facteur de stabilisation dans la crise financière mondiale. Toutefois, l’UEM demeure incomplète, ce qui entrave sa capacité à soutenir la politique monétaire et les politiques économiques nationales.

## Dans un monde beaucoup plus incertain, il importe que les Européens s’engagent en faveur d’une vision partagée de l’avenir par une intégration accrue. Le Comité invite instamment la Commission et le Conseil européen à prendre des décisions courageuses avant la fin du mandat en cours, pour progresser dans la mise en place d’une gouvernance à l’échelle de l’UE.

## Pour atteindre cette stabilité, une des conditions les plus importantes est de parvenir à une convergence vers le haut des économies hétérogènes. Pour ce faire, les dirigeants politiques et partenaires sociaux des États membres devront tenir compte de la dimension européenne dans leurs délibérations sur les politiques économique et budgétaire.

## Le processus du semestre européen devrait associer le Parlement européen, les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile. Il convient de tenir compte de la dimension sociale à égalité avec la dimension économique.

## Le CESE, conscient des lacunes de la gouvernance du secteur financier, est pleinement favorable aux étapes proposées pour compléter l’union financière, y compris l’union bancaire et l’union des marchés des capitaux. Il s’impose de résoudre immédiatement le problème des prêts non productifs.

## Le Comité est favorable à la création, d’ici 2018, d’un cadre pour l’introduction de titres adossés à des obligations souveraines. À moyen-long terme, il serait nécessaire de disposer d’un actif sans risque européen afin de réduire la volatilité des marchés financiers et de garantir la stabilité des économies des États membres.

## Il est nécessaire de disposer de ressources budgétaires propres dépassant le montant de 1 % du PIB, afin de fournir des ressources aux États membres en cas de crise et de maintenir des niveaux d’investissement essentiels dans la zone euro. Il est souhaitable que l’accès à ces fonds soit lié à des progrès en matière de normes économiques et sociales.

## Il est indispensable d’adopter une politique budgétaire qui soit capable de stimuler l’économie de la zone euro en période de récession. La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) devrait être en première ligne de la prévention des déséquilibres macroéconomiques, et il conviendrait d’insister davantage sur l’incidence négative qu’exercent, pour la zone euro, les excédents chroniques de balance des paiements.

* Le Comité recommande d’étudier le recours à des instruments destinés à améliorer la gouvernance économique de l’UEM, par exemple la création d’un poste de ministre européen des finances permanent, en garantissant une pleine responsabilité démocratique. Un regroupement des compétences permettrait aux politiques de l’UEM de gagner en cohérence.

***Contact:*** *Alexander Alexandrov*

*(Tél.: 00 32 2 546 9805 – courriel:* [*alexander.alexandrov@eesc.europa.eu*](mailto:alexander.alexandrov@eesc.europa.eu)

*)*

* ***Finances de l’UE à l’horizon 2025***

**Rapporteur:** M. Stefano PALMIERI (Travailleurs – Italie)

**Corapporteur:** M. Petr ZAHRADNÍK (Employeurs – République tchèque)

**Référence:** COM(2017) 358 final

EESC-2017-03447-00-01-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* voudrait faire valoir que, pour surmonter la crise politique dans l’UE, les Européens ont besoin de plus d’Europe (et d’une Europe de meilleure qualité). L’écart se creuse entre, d’une part, les préoccupations et les attentes des citoyens européens et, d’autre part, les compétences et les ressources financières limitées qui sont actuellement dévolues à l’UE;
* approuve l’approche selon laquelle la valeur ajoutée européenne, qui permet d’obtenir de meilleurs résultats que des budgets nationaux non coordonnés, devra être le principe clé du budget européen;
* estime que l’UE devrait commencer par fixer les priorités politiques à forte valeur ajoutée européenne et ne définir que dans un deuxième temps les ressources nécessaires pour les réaliser;
* juge peu crédible que le budget de l’UE continue de représenter moins de 1 % du revenu intérieur de l’Union;
* est d’avis que la réforme du budget de l’UE doit impérativement viser l’amélioration de sa qualité et la redéfinition de sa structure, tant en ce qui concerne le chapitre des dépenses que celui des ressources propres, en tenant compte des critères appropriés de rationalisation, d’efficience et d’efficacité, et en communiquant de manière directe et transparente avec les citoyens;
* considère comme des programmes à forte valeur ajoutée européenne les investissements à moyen et à long terme en vue du développement économique, social et environnemental ainsi que de l’emploi, de l’innovation et de la compétitivité, la protection des régions les plus défavorisées et des groupes sociaux les plus vulnérables et la réponse souple et rapide à donner aux chocs asymétriques et aux crises imprévues, notamment au moyen d’un budget autonome de la zone euro;
* juge particulièrement importante la fonction de stabilisation macroéconomique dans la zone euro;
* estime qu’en ce qui concerne les recettes, il faut faire en sorte que le nouveau budget se compose essentiellement de ressources propres autonomes, transparentes et équitables, conformément aux recommandations du groupe de haut niveau sur les ressources propres;
* considère que si les conséquences du «Brexit» sur le cadre financier pluriannuel (CFP) après 2020 peuvent constituer une menace pour le projet européen, elles pourraient aussi être une grande chance.

***Contact***: *Gerald Klec*

*(Tél.: 00 32 2 546 9909 – courriel:* [*gerald.klec@eesc.europa.eu*](mailto:gerald.klec@eesc.europa.eu)

*)*

* ***Union des marchés de capitaux: réexamen à mi-parcours***

**Rapporteur:** M. Daniel MAREELS (Employeurs – Belgique)

**Référence:** COM(2017) 292 final

EESC-2017-03251-00-02-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* est un partisan résolu de l’union des marchés des capitaux et se montre ambitieux pour ce qui est de sa réalisation. Combinée à l’union bancaire, celle des marchés des capitaux doit contribuer à garantir l’émergence d’une union financière dont la réalisation doit notamment assurer la mise en place de l’Union économique et monétaire;
* estime absolument nécessaire que l’union des marchés des capitaux se concrétise dans tous les États membres de l’UE;
* inviter à témoigner la volonté politique, sur le plan européen comme dans les États membres, de déployer tous les efforts requis et créer les conditions appropriées qui sont nécessaires;

## est résolument favorable à la mise en place d’un mécanisme d’évaluation régulière de la progression de l’union des marchés des capitaux et de sa mise en œuvre dans les États membres, qui s’appuierait sur des mesures d’ordre tant quantitatif que qualitatif et dont les résultats seraient diffusés auprès du public;

## se dit satisfait de l’actuelle évaluation à mi-parcours, intervenant dans un délai rapide, et préconise qu’à l’avenir, on continue à organiser des exercices similaires sur une base régulière;

## estime que les prochaines étapes dans la mise en place de l’union des marchés des capitaux devraient se concentrer sur des actions et des mesures permettant d’atteindre la plus grande convergence;

## estime important de veiller à ce que les fondations d’une union des marchés de capitaux irrévocable et irréversible soient posées le plus rapidement possible;

## insiste pour que toute l’attention nécessaire soit accordée au financement des PME, pour lesquelles celui d’origine bancaire continue à revêtir une très haute importance;

* est heureux de constater que l’accent est placé sur le renforcement des investissements durables;
* se félicite de la place centrale que la surveillance occupera dans les efforts destinés à déployer l’union des marchés des capitaux.

***Contact***: *Krisztina Perlaky-Tóth*

*(Tél.: 00 32 2 546 9740 – courriel:* [*krisztina.perlakytoth@eesc.europa.eu*](mailto:Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu)*)*

* ***Produit paneuropéen d’épargne-retraite individuelle – PEPP***

**Rapporteur:** M. Philip VON BROCKDORFF (Travailleurs – Malte)

**Référence:** COM(2017) 343 final

EESC-2017-03297-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* marque son accord avec cette proposition de règlement et avec son objectif de stimuler les investissements dans l’UE, mais se demande si les investissements découlant de cette initiative resteront sur son territoire et s’interroge sur l’incidence que la fourniture de produits paneuropéens d’épargne-retraite individuelle (PEPP, pour *pan-European Personal Pension Product*) aura sur la mobilité des travailleurs au sein de l’UE;
* reconnaît que les PEPP vont probablement intéresser un nombre limité de groupes, en particulier les travailleurs mobiles qui exercent une activité dans plusieurs États membres au cours de leur vie professionnelle ainsi que les travailleurs indépendants;
* souligne, en outre, que cette initiative ne devrait en aucun cas être interprétée comme diminuant l’importance des retraites de l’État ou professionnelles;
* invite les États membres à prodiguer une taxation équitable sur ce type de produit;
* souligne qu’il est nécessaire de protéger les consommateurs et d’atténuer les risques auxquels sont exposés les épargnants durant leur vie active et leur retraite; recommande fermement de clarifier par ailleurs les garanties prévues au titre de l’option par défaut; note qu’il est essentiel que les épargnants aient pleinement connaissance des risques qu’ils courent ainsi que des conditions applicables à leur PEPP;
* insiste également sur le rôle de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), qui contrôlera le marché et les régimes nationaux de surveillance en vue d’assurer la convergence et la cohérence au sein de l’UE, notamment en ce qui concerne la structure de gouvernance des PEPP chez tous les fournisseurs;
* demande des éclaircissements quant aux frais qui seront prélevés en cas de changement de fournisseur de PEPP et propose que l’on étudie la possibilité qu’après une certaine période, une exonération soit prévue concernant lesdits frais.

***Contact***: *Gerald Klec*

*(Tél.: 00 32 2 546 9909 – courriel:* [*gerald.klec@eesc.europa.eu*](mailto:gerald.klec@eesc.europa.eu)*)*

# **LÉGISLATION DE L’UE**

1. ***Contrôle de l’application de la législation de l’UE   
   (Examen par la Cour des comptes européenne)***

**Rapporteurs:** M. Bernd DITTMANN (Employeurs – Allemagne)

M. Ronny LANNOO (Activités diverses – Belgique)

M. Denis MEYNENT (Travailleurs – France)

**Référence:** EESC-2017-04279-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE estime que:

* l’objectif de la législation européenne doit toujours être de créer un cadre juridique permettant aux entreprises et aux citoyens de bénéficier des atouts du marché intérieur et d’éviter des charges administratives inutiles. Le contrôle de l’application sur le terrain est donc essentiel;
* l’applicabilité du droit communautaire doit être prise en compte dès le début du cycle législatif, au moment des études d’impact;
* l’amélioration de la réglementation ne se substitue pas aux décisions politiques et ne peut en aucun cas conduire à une déréglementation;
* pour réduire les difficultés d’application et de mise en œuvre du droit communautaire il convient d’utiliser des règlements plutôt que des directives;
* pour l’élaboration d’une législation facile à mettre en œuvre pour les États membres et les parties prenantes, la Commission doit procéder à la consultation de celles-ci.

***Contact***: *Philippe Cuisson*

*(Tél.: 00 32 2 546 9961 – courriel:* [*philippe.cuisson@eesc.europa.eu*](mailto:philippe.cuisson@eesc.europa.eu)*)*

# **MARCHÉ INTÉRIEUR**

* ***Paquet «Conformité»***

**Rapporteur:** M. Bernardo HERNÁNDEZ BATALLER (Activités diverses – Espagne)

**Référence:** COM(2017) 255 final

COM(2017) 256 final – 2017/0086 (COD)

COM(2017) 257 final – 2017/0087 (COD)

EESC-2017-02781-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* accueille avec satisfaction les plans d’action de la Commission européenne visant à créer une culture de la conformité et de la mise en œuvre intelligente;
* soutient le plan d’action destiné à améliorer la qualité et l’efficacité du réseau SOLVIT;
* se félicite que ce portail donne accès à des informations, des procédures et des services d’assistance et de résolution de problèmes de manière efficace, sur la base de l’application des principes de la transmission unique d’informations («une fois pour toutes») et de «l’approche à l’échelle de l’ensemble de l’administration»;
* espère qu’il sera obligatoire de procéder à une évaluation du fonctionnement du règlement dans un délai de cinq ans;
* encourage les États membres de l’UE à faire davantage de progrès en matière de gouvernance électronique, tout particulièrement dans le domaine de la reconnaissance de l’identité électronique et des documents d’identité étrangers, étant donné que l’évaluation des services prestés n’est pas des plus appropriée;
* demande à la Commission de faire participer la société civile au processus, en tant que moyen d’évaluer la situation du marché intérieur de l’UE.

***Contact***: *Claudia Drewes-Wran*

*(Tél.: 00 32 2 546 8067 – courriel:* [*claudia.drewes-wran@eesc.europa.eu*](mailto:claudia.drewes-wran@eesc.europa.eu)*)*

* ***Rapport sur la politique de concurrence 2016***

**Rapporteur:** M. Paulo BARROS VALE (Employeurs – Portugal)

**Référence:** COM(2017) 285 final

EESC-2017-03421-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* réserve un accueil favorable au rapport mais est d’avis que la politique de concurrence mérite d’être mieux définie et que dans bien des cas, elle est en porte-à-faux avec les autres politiques de l’Union qui influent sur elle;
* est d’avis que les questions suivantes requièrent une vigilance constante: les pratiques de négociation des grands groupes de distribution, qui détruisent les entreprises plus petites du fait de leur âpreté quand ils traitent avec elles et qui limitent les choix des consommateurs, les schémas de formation des prix qui pèchent par manque de clarté, par exemple en ce qui concerne l’énergie et les combustibles, au détriment des entreprises et des consommateurs, ou encore les pratiques de dumping que l’on continue à constater, tout particulièrement dans le secteur de la distribution et celui du transport;
* demande à la Commission de dégager des solutions véritablement efficaces dans le domaine des fusions et des concentrations et de suivre d’un œil hautement vigilant l’activité des grands groupes, en s’assurant du respect des règles et des intérêts des consommateurs et des PME.

***Contact***: *Jana Valant*

*(Tél.: 00 32 2 546 8924 – courriel:* [*jana.valant@eesc.europa.eu*](mailto:jana.valant@eesc.europa.eu)

# **MARCHÉ UNIQUE / NUMÉRIQUE**

* ***Cadre d’interopérabilité européen – Stratégie de mise en œuvre***

**Rapporteur:** M. Brian CURTIS (Travailleurs – Royaume-Uni)

**Référence:** COM(2017) 134 final

EESC-2017-02197-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le Comité salue les progrès continus et le soutien apporté par la Commission européenne dans la poursuite du développement du cadre d’interopérabilité européen (EIF). Certaines problématiques ayant précédemment fait l’objet de réserves de la part d’États membres à propos du cadre d’interopérabilité européen ont, pour l’essentiel, désormais été résolues, et bien qu’il reste encore du chemin à parcourir, les principales difficultés en matière de mise en œuvre s’articulent autour des ressources et de questions héritées du passé plutôt que de questions de principe.

Le Comité constate toutefois que la capacité d’interopérabilité varie considérablement entre les États membres et au sein-même de ceux-ci. Le consensus actuel prévoit que la réglementation ou les procédures de gouvernance obligatoires ne soient toujours pas possibles, ce qui fait peser plus encore sur les États membres la responsabilité de s’engager volontairement et par tous les moyens en faveur de l’esprit et de la substance de l’EIF et de ses programmes de mise en œuvre. Le CESE apprécierait l’engagement total des États membres et des institutions de l’Union européenne en faveur de la mise en œuvre de l’EIF.

Dans le même temps, le CESE invite instamment les États membres à prendre des mesures spécifiques et à formuler des propositions pragmatiques pour poursuivre la fourniture de services au format papier ou par de multiples canaux, si nécessaire, et permettre à des tiers de confiance d’agir pour le compte de ceux qui, autrement, seraient exclus.

Il convient de clarifier la manière dont il est possible de satisfaire à l’exigence de mettre l’accent sur les besoins des entreprises et des citoyens (services centrés sur l’utilisateur).

Bien que la cybersécurité n’entre pas dans le cadre de cette communication, il est clair que des garanties doivent être fournies dans d’autres instruments législatifs de l’UE, de manière à assurer qu’une plus grande interopérabilité et un accès public ne signifient pas une plus grande vulnérabilité par pénétration, en raison de la menace croissante de cyberattaque.

***Contact:*** *Maja Radman*

*(Tél.: 00 32 2 546 9051 – courriel:* [*Maja.Radman@eesc.europa.eu*](mailto:Maja.Radman@eesc.europa.eu)*)*

* ***Une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous***

**Rapporteur:** M. Ulrich SAMM (Employeurs – Allemagne)

**Corapporteur:** M. Brian CURTIS (Travailleurs – Royaume-Uni)

**Référence:** COM(2017) 283 final

EESC-2017-03231-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le programme en faveur de la mobilité qu’expose la Commission dans la communication à l’examen traduit l’ambition que nourrit l’Europe d’accomplir des progrès rapides en vue de mettre sur pied d’ici à 2025 un système de mobilité propre, compétitive et connectée qui intègre tous les moyens de transport et couvre toute l’Union.

Le bon fonctionnement de l’espace européen unique des transports est tributaire d’un cadre réglementaire adéquat. Le CESE est d’avis que bien souvent, les modifications proposées de la législation en ce qui concerne l’accès à la profession, l’accès au marché – y compris en matière de cabotage – et les conditions de travail ne réussissent pas dans les faits à résoudre les problèmes dont elles traitent. Le CESE souligne combien il est urgent de trouver des solutions appropriées qui ne provoquent pas de perturbations.

Selon toute probabilité, la numérisation et l’automatisation révolutionneront les technologies des transports terrestres. Le CESE relève que ces nouvelles technologies recèlent la capacité à la fois d’améliorer l’efficacité du marché des transports et de fournir les données analytiques qui contribueront au contrôle et à la mise en application de la législation existante et à la protection des droits humains et sociaux. Le CESE encourage la Commission à continuer de mener le projet Vision zéro à l’horizon 2050.

En outre, le CESE approuve vivement la proposition de la Commission de surmonter le manque d’interopérabilité entre les différents systèmes électroniques existants de télépéage dans les États membres et de mettre en œuvre un cadre commun d’interopérabilité.

Le CESE relève l’écart entre la réduction des émissions des transports routiers escomptée dans le cadre du train de mesures à l’examen (13 %) et celle de quelque 18-19 % à laquelle devrait procéder le secteur des transports pour contribuer à réaliser les objectifs énergétiques et climatiques à l’horizon 2030. Il entend souligner que la production d’électricité propre est une condition indispensable à la réussite d’une mise sur le marché en masse des véhicules électriques. Il est de surcroît crucial de rétablir la confiance à l’égard de l’industrie automobile et du système de régulation grâce à des normes réalistes d’émissions et à des procédures appropriées de contrôle; le Comité déplore à cet égard l’abandon de la proposition de la Commission d’une autorité indépendante compétente pour toute l’Europe chargée de superviser les contrôles des émissions des véhicules.

Il y a lieu d’établir en Europe des objectifs clairs et ambitieux en matière de véhicules mus par des énergies propres afin de stimuler le secteur manufacturier dans les domaines de la recherche, de la mise sur le marché et de la production. Seul un solide programme de recherche permettra de surmonter les limitations techniques qui continuent d’empêcher d’introduire plus rapidement des systèmes de traction de substitution.

***Contact:*** *Erika Paulinova*

*(Tél.: 00 32 2 546 8457 – courriel:* [*Erika.Paulinova@eesc.europa.eu*](mailto:Erika.Paulinova@eesc.europa.eu)*)*

* ***Examen à mi-parcours / Marché unique numérique***

**Rapporteur:** M. Antonio LONGO (Activités diverses – Italie)

**Référence:** COM(2017) 228 final

EESC-2017-03200-00-01-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* soutient les propositions de la Commission mais s’inquiète toutefois du retard accumulé dans l’adoption et la mise en œuvre des 35 actions et initiatives législatives présentées;
* réaffirme la nécessité de renforcer la dimension sociale de la stratégie pour un marché unique numérique;
* souhaite que l’UE s’emploie à promouvoir un vaste programme d’éducation et de formation numérique afin de doter tous les citoyens des connaissances nécessaires pour gérer au mieux la transition;
* considère que le dialogue social a un rôle important à jouer dans ce contexte et invite la Commission à définir, en coopération avec les partenaires sociaux, des actions résilientes visant à garantir des salaires décents, des emplois de qualité, un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle et un accès généralisé à la sécurité sociale;
* demande de combler le plus rapidement possible la fracture numérique infrastructurelle et culturelle;
* rappelle que l’accès à l’internet est un droit fondamental de chaque citoyen et invite la Commission à accélérer la mise en œuvre des stratégies relatives à l’administration et à la santé en ligne;
* demande que l’on aide davantage les PME, au moyen de mesures de soutien aux entreprises et notamment d’une stratégie ad hoc pour les start-up;
* invite la Commission à renforcer la protection des droits des consommateurs dans l’ensemble de l’UE;
* estime que la cybersécurité est une priorité pour la souveraineté et la compétitivité européenne.

***Contact***: *Janine Borg*

*(Tél.: 00 32 2 546 8879 – courriel:* [*janine.borg@eesc.europa.eu*](mailto:janine.borg@eesc.europa.eu))

# **TRANSPORTS**

* ***Interopérabilité des systèmes de télépéage***

**Rapporteur:** M. Vitas MAČIULIS (Activités diverses – Lituanie)

**Référence:** COM(2017) 280 final

EESC-2017-02887-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE soutient fermement la proposition de la Commission européenne concernant l’interopérabilité des systèmes de télépéage routier. Ces systèmes de péage routier ont déjà été introduits au niveau national, régional ou local dans 20 États membres. Toutefois, le manque d’interopérabilité des systèmes au niveau international entraîne des pertes considérables de recettes pour les États membres, ainsi que des coûts supplémentaires pour les usagers directs de la route. Le CESE encourage les États membres à poursuivre activement la coopération transfrontière lors du développement de mécanismes avancés de péage routier. En raison d’un manque de coopération, les États membres n’ont aucun moyen d’identifier les auteurs d’infractions spécifiques si leur véhicule est immatriculé à l’étranger.

Le CESE est fermement convaincu que tous les efforts possibles devraient être consentis pour instaurer un système de télépéage routier uniforme dans l’ensemble de l’UE, sur la base des technologies de pointe. L’unité embarquée à bord du véhicule (OBU), qui constitue l’élément essentiel dans un système de télépéage, ne doit dès lors pas nécessairement consister en un seul appareil. Il peut s’agir de plusieurs dispositifs connectés physiquement ou à distance, y compris des smartphones ou des tablettes, qui ensemble remplissent les fonctions d’une unité embarquée. Le CESE recommande d’encourager le développement d’applications informatiques particulières pour ces finalités, ce qui réduirait considérablement les coûts pour les usagers de la route.

Certains États membres utilisent déjà différentes technologies de perception des péages routiers, et il serait très onéreux pour eux de passer à un régime uniforme. Par conséquent, le CESE recommande à la Commission européenne de rechercher des instruments financiers, techniques et juridiques flexibles afin d’encourager les États membres à intégrer les différentes solutions existantes dans un système interopérable.

Le CESE appuie l’initiative visant à ce que tous les utilisateurs dans l’UE puissent conclure un contrat unique avec les prestataires du service européen de télépéage (SET). Cela permettra de mettre en œuvre des pratiques plus transparentes et conviviales.

Enfin, le Comité estime que les aspects sociaux de la proposition de la Commission européenne revêtent une importance cruciale, dans la mesure où les PME et les microentreprises sont prédominantes dans le secteur du transport routier de marchandises de toute l’UE.

***Contact:*** *Antonio Ribeiro Pereira*

*(Tél.: 00 32 2 546 9363 – courriel:* [*Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu*](mailto:Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu)*)*

* ***Eurovignette***

**Rapporteur:** M. Alberto MAZZOLA (Employeurs – Italie)

**Référence:** COM(2017) 275+276 final

EESC-2017-02888-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE estime que la mise en œuvre, dans l’Union européenne, d’un système de tarification routière équitable, transparent, non discriminatoire et non bureaucratique, proportionné à l’usage de la route et conforme aux principes de «l’utilisateur-payeur» et du «pollueur-payeur», aurait un effet positif dans la lutte contre la détérioration des infrastructures routières, la congestion du trafic et la pollution.

Étant donné que le secteur des transports joue un rôle essentiel pour assurer la mobilité et le développement socio-économique de l’UE, le Comité s’inquiète de constater que les dépenses consacrées à l’entretien des infrastructures routières ont diminué, malgré le nouveau cadre de l’UE pour le développement du réseau transeuropéen de transport lancé fin 2013 et les actions soutenues par les Fonds structurels de l’Union européenne. Le CESE estime qu’il est essentiel que les recettes provenant de l’utilisation des infrastructures routières soient affectées aux fins suivantes: celles tirées de l’usage des infrastructures devraient couvrir les coûts de construction, de développement, d’exploitation et d’entretien des infrastructures routières, tandis que celles qui sont liées aux coûts externes devraient être affectées à des mesures d’atténuation des incidences négatives du transport routier.

Le Comité estime que la révision de la législation relative à l’eurovignette constitue une occasion à saisir pour mettre au point des normes communes et harmonisées, ainsi que pour contrôler et renforcer la bonne application de cette réglementation. En outre, le CESE est d’avis qu’il est essentiel que le marché intérieur des transports soit exempt de pratiques discriminatoires et invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour assurer en temps utile le plein respect du cadre réglementaire de l’UE. Il importe en particulier que les tarifs appliqués et les abattements pour usagers fréquents ou nationaux ne constituent pas des éléments discriminatoires à l’égard des utilisateurs occasionnels ou non nationaux.

Le CESE estime qu’il convient de porter une attention particulière à l’acceptation des mesures par les usagers, les consommateurs et les citoyens en général sous l’angle de la transparence et de la clarté du nouveau cadre fiscal, de façon à ce que l’usager ait une perception positive, immédiate et claire de la finalité à laquelle seront affectés les montants perçus.

Enfin, le CESE a la conviction que l’affectation des recettes découlant de la mise en œuvre de la nouvelle législation serait susceptible de créer des emplois supplémentaires pour plus d’un demi-million de personnes.

***Contact:*** *Antonio Ribeiro Pereira*

*(Tél.: 00 32 2 546 9363 – courriel:* [*Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu*](mailto:Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu)*)*

# **AGRICULTURE / PÊCHE**

* ***Politique commune de la pêche – Rejets***

**Rapporteur:** M. Gabriel SARRÓ IPARRAGUIRRE (Activités diverses – Espagne)

**Référence:** COM (2016) 424 final

EESC-2017-04392-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE exprime son soutien à la proposition de prolonger l’habilitation donnée à la Commission européenne d’adopter des plans de rejets par voie d’actes délégués pour une période supplémentaire de trois ans.

***Contact:*** *Arturo Iñiguez*

*(Tél.: 00 32 2 546 8768 – courriel:* [*Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu*](mailto:Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu)*)*

* ***Évaluations ex post des programmes de développement rural pour la période 2007-2013***

**Rapporteur:** Mme Dilyana SLAVOVA (Activités diverses – Bulgarie)

**Référence:** EESC-2017-00690-00-00-RI-TRA

**Points clés:**

Le CESE constate que la politique de développement rural est l’une des politiques les plus opportunes de l’UE. Les PDR ont dynamisé le développement régional, stimulé la croissance économique et la création d’emplois, et réussi à changer la situation des zones rurales dans l’ensemble de l’UE.

Un défaut de coordination, de complémentarité et de cohérence avec les actions des autres fonds structurels et de cohésion (Fonds social européen, Fonds européen de développement régional, etc.) dans les zones rurales a empêché d’atteindre l’objectif global d’un développement territorial plus équilibré. Les futurs PDR devraient se concentrer sur les zones vulnérables de l’UE afin d’assurer un meilleur équilibre entre les zones rurales et urbaines.

***Contact:*** *Arturo Iñiguez*

*(Tél.: 00 32 2 546 8768 – courriel:* [*Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu*](mailto:Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu)*)*

* ***Entreprises familiales et traditionnelles pour le développement régional***

**Rapporteur:** M. Dimitris DIMITRIADIS (Employeurs – Grèce)

**Référence:** avis d’initiative

EESC-2017-01106-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

## entend étudier de manière plus approfondie et analyser les difficultés rencontrées par les petites entreprises familiales et traditionnelles;

## encourage la Commission européenne à examiner les possibilités de soutenir et de promouvoir ces entreprises, étant donné qu’elles sont la clé de voûte de la création de nouvelles activités et de revenus dans des régions qui disposent de ressources limitées;

## estime qu’il existe un énorme potentiel de développement dans de nombreuses régions encore en retard, et que ce potentiel sous-utilisé pourrait être exploité grâce aux petites entreprises familiales et traditionnelles locales;

* invite la Commission à prendre en compte le fait que les petites entreprises familiales et traditionnelles ont été mises à mal par les récentes évolutions et tendances observées dans l’économie et l’industrie;

## craint que les instruments politiques de soutien ne soient pas spécifiquement destinés aux petites entreprises familiales et traditionnelles et il est peu probable que ces dernières puissent en tirer un grand profit;

* se félicite de l’intention de la Commission de procéder à une révision de la définition d’une PME, la définition actuelle étant déjà dépassée;
* estime important que les petites entreprises familiales et traditionnelles soient reconnues comme un sous-groupe spécifique, étant donné que ce sont généralement celles qui pâtissent le plus des défaillances du marché.

***Contact:*** *Helena Polomik*

*(Tél.: 00 32 2 546 9063 – courriel:* [*helena.polomik@eesc.europa.eu*](mailto:helena.polomik@eesc.europa.eu))

* ***Les villages et les petites villes en tant que catalyseurs de développement rural: défis et opportunités***

**Rapporteur:** M. Tom JONES (Activités diverses – Royaume-Uni)

**Référence:** EESC-2016-06759-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE estime que, malgré des déséquilibres démographiques croissants et le déclin de l’activité économique traditionnelle dans de nombreux villages et petites villes, il existe assez d’indices attestant de bonnes pratiques pour trouver des motifs d’optimisme quant à un avenir durable dans de nombreuses – voire dans la totalité – des agglomérations rurales. Toutefois, cet optimisme dépend d’un effort durable et global associant populations et ressources financières à tous les niveaux de gouvernement et dans les trois secteurs: privé, public et société civile.

*Recommandations*

* Le CESE soutient pleinement l’initiative Villages intelligents (*Smart Villages*) de la Commission européenne en raison notamment des promesses qui l’ont accompagnée en matière de coopération entre les différentes directions.
* Le haut débit est crucial pour que les villes et les villages développés de manière intelligente aient une quelconque chance de développement économique et social, et il doit être pleinement accessible, selon les modalités garanties par le «test rural» mis en exergue dans la déclaration de Cork 2.0 de 2016.
* Il conviendrait que les services publics dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la santé et de l’aide sociale ainsi que de la garde des enfants soient accessibles, intégrés, et qu’ils utilisent les avancées technologiques de manière innovante.
* La mauvaise connectivité des transports constitue un autre défi à relever, et le transport partagé ou la propriété collective de bus et de cars sont recommandés en cas d’absence du secteur privé.
* Tant l’agrotourisme que le tourisme rural, des activités liées à la santé et de la stratégie de marque (*branding*) appliquée aux produits de l’agriculture et de l’artisanat locaux, ainsi que l’élargissement de la gamme des manifestations culturelles et historiques proposées sont très importants. Grâce au soutien opérationnel du programme de développement rural, les chefs d’entreprises ont la possibilité d’attirer des investissements étrangers ainsi que de développer et de commercialiser des produits à valeur ajoutée.
* L’initiative Leader et les groupes d’action locale devraient être soutenus sans réserve dans leurs actions visant à encourager le développement local en aidant les entreprises – que celles-ci relèvent du secteur privé ou d’une activité à but non lucratif – à démarrer et à se développer, ainsi qu’à assurer un esprit collectif engagé et solidaire. À l’aide d’une coopération renforcée, le développement local mené par les acteurs locaux permettrait de conforter ces efforts.
* Les institutions de l’Union et leurs parties prenantes devraient organiser chaque année une journée de célébration destinée à promouvoir la réussite et la cohésion des communautés des villages et des petites villes.
* Le CESE préconise que la Banque européenne d’investissement élabore des mécanismes de soutien sur mesure en faveur des petites entreprises rurales, que celles-ci relèvent du secteur privé ou de l’économie sociale, comme celle-ci s’y est engagée dans son programme pour la période 2017-2019.
* Les organisations représentant la jeunesse devraient être soutenues pour ouvrir la voie à des forums de la jeunesse dans les communautés locales qui stimuleront une action conforme à leurs besoins et à leurs aspirations.
* Il conviendrait que les valeurs culturelles que recèlent les villages et les petites villes occupent une place de choix dans la publicité et les initiatives qui seront lancées à l’occasion de l’Année européenne du patrimoine culturel 2018.
* Le CESE recommande que les «bonnes pratiques» soient partagées à tous les niveaux.

***Contact:*** *Maarit Laurila*

*(Tél.: +32 2 546 9739 – courriel:* [*maarit.laurila@eesc.europa.eu*](mailto:Maarit.Laurila@eesc.europa.eu)*)*

* ***L’utilisation des sols pour la production alimentaire durable et les services écosystémiques***

**Rapporteur:** M. Roomet SÕRMUS (Activités diverses – Estonie)

**Référence:** EESC-2017-01814-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le rapporteur souligne la nécessité d’établir un cadre de référence commun à l’échelle de l’Union européenne pour protéger les terres agricoles. Il est crucial, aux fins de l’utilisation durable des sols agricoles et de leur protection, de mettre sur pied une stratégie commune en matière de protection des sols à l’échelle de l’UE, qui définirait ce qui constitue un bon état des sols en instaurant une terminologie uniforme et des critères harmonisés de suivi, et qui déterminerait des politiques prioritaires.

***Contact:*** *Conrad Ganslandt*

*(Tél.: 00 32 2 546 8275 – courriel:* [*Conrad.Ganslandt@eesc.europa.eu*](mailto:Conrad.Ganslandt@eesc.europa.eu)*)*

# **EUROPE CRÉATIVE**

* ***Règlement portant modification du règlement (UE) nº 1295/2013 établissant le programme «Europe créative» (2014 à 2020)***

**Référence:** CCMI/156 – EESC-2017-04275-00-03-AC-TRA

COM(2017) 385 final – 2017/0163 (COD)

**Points clés:**

Le Comité a adopté son précédent avis sur le règlement (UE) nº 1295/2013 établissant le programme «Europe créative» (2014-2020) (CCMI/098 − CES828-2012\_AC) en mars 2013.

Dans son précédent avis, le CESE a pleinement souscrit au contenu de la proposition de la Commission. Il a souligné l’importance des aspects économiques du programme «Europe créative»; il a aussi fait valoir que celui-ci était est trop fortement axé sur l’objectif général de compétitivité, sans donner une visibilité suffisante à celui de promouvoir les valeurs et la diversité linguistiques et culturelles de l’Europe. Il a considéré également que son enveloppe budgétaire était insuffisante en comparaison du budget total de l’UE ou des ressources engagées par certains États membres.

Dans sa nouvelle proposition, la Commission suggère de créer une solution transparente et solide sur le plan juridique pour garantir un soutien durable de l’Orchestre des jeunes de l’Union européenne (EUYO), qui tienne compte de ses caractéristiques spécifiques. Le financement européen est essentiel à la survie de l’EUYO en tant qu’organisme œuvrant à la promotion des valeurs européennes, de la diversité et des jeunes talents. Celui-ci sert d’ambassadeur culturel de l’Union en exposant par ses activités la richesse et la diversité des cultures européennes et des nouveaux talents.

Cette nouvelle proposition est pleinement conforme au précédent avis du Comité.

Le financement de l’EUYO ne nécessitera pas de ressources supplémentaires du budget de l’Union.

La nouvelle proposition se contente d’ajouter quelques mots au texte du règlement (UE) nº 1295/2013 établissant le programme «Europe créative» (2014 à 2020), en insérant un nouveau point f) à l’article 13, paragraphe 1: «*f) à l’Orchestre des jeunes de l’Union européenne.*».

***Contact:*** *Amelia Muñoz Cabezón*

*(Tél.: 00 32 2 546 8373 – courriel:* [*Amelia.MunozCabezon@eesc.europa.eu*](mailto:Amelia.MunozCabezon@eesc.europa.eu)***)***

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

* ***La transition vers un avenir plus durable pour l’Europe – Une stratégie pour 2050 (avis d’initiative)***

**Rapporteure:** Mme Brenda KING (Employeurs – Royaume-Uni)

**Corapporteur:** M. Lutz RIBBE (Activités diverses – Allemagne)

**Référence:** EESC-2016-06805-00-02-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE formule les considérations suivantes:

* L’Europe est confrontée à trois grands problèmes: 1) l’épuisement des ressources naturelles de la planète, qui touche notamment au changement climatique et au recul de la biodiversité; 2) les inégalités sociales, s’agissant notamment du chômage des jeunes et des personnes laissées pour compte dans les régions où l’on assiste à un déclin des industries; et enfin 3) la défiance du public envers les pouvoirs publics, la classe politique, l’Union européenne et ses structures de gouvernance, ainsi que d’autres institutions.
* Ces trois grands problèmes doivent être replacés dans le contexte de deux grandes tendances: la numérisation et de la mondialisation. Le caractère positif ou néfaste de leur incidence dépendra de la façon dont elles sont gérées sur le plan politique.
* La Commission européenne devrait préparer une stratégie à long terme pour le développement durable de l’Europe, dans le but d’encourager les mesures qui consolident son économie afin d’obtenir des avancées sur le plan social et environnemental.
* Rester sans agir n’est pas envisageable. La mise en œuvre et la réalisation conjointe des objectifs de développement durable (ODD) et de l’accord de Paris, ainsi que des transitions biens gérées vers l’économie à faible intensité de carbone et l’économie numérique, permettront de résoudre les grands problèmes auxquels l’Europe est confrontée et d’en faire l’un des gagnants de cette nouvelle révolution industrielle.
* Une telle stratégie devrait être axée sur le long terme et constituer une démarche explicite, intégrée sur le plan horizontal et vertical, gérable et participative. Par conséquent, le CESE considère qu’il est crucial de veiller à ce que la transition vers 2050 soit conçue et conduite en y associant pleinement les représentants de la société civile.

***Contact***: *Philippe Cuisson*

*(Tél.: 00 32 2 546 9961 – courriel:* [*philippe.cuisson@eesc.europa.eu*](mailto:philippe.cuisson@eesc.europa.eu)*)*

# **ENVIRONNEMENT**

* ***Émissions / véhicules utilitaires lourds***

**Rapporteur:** M. Dirk BERGRATH (Travailleurs – Allemagne)

**Corapporteur**: M. Mihai MANOLIU (Employeurs – Roumanie)

**Référence:** COM(2017) 279 final – 2017/0111 (COD)

EESC-2017-03111-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* estime qu’il importe que le secteur des transports et ceux de la construction, de l’agriculture et des déchets se répartissent côte à côte l’effort de réduction des émissions et accueille donc favorablement la proposition à l’examen;
* se réjouit du choix de la troisième option, la communication «mixte», car elle garantit un flux d’informations numériques et une collecte des données tant au niveau national qu’à celui de l’Union européenne;
* recommande à la Commission de rechercher un juste équilibre entre les objectifs réalisables à court et moyen terme, d’une part, et celui, à plus long terme, d’un transport routier à émissions nulles, d’autre part; il en résulte qu’il convient d’encourager l’innovation dans le domaine des technologies existantes;
* estime que les recommandations contenues dans son avis sur le rapport final du groupe de haut niveau «CARS 21» s’appliquent également aux véhicules utilitaires lourds, en particulier pour ce qui concerne le calendrier de leur mise en œuvre;
* souligne le rôle des investissements publics et des réglementations visant à réduire les émissions dues au transport routier, y compris celles des poids lourds;
* fait valoir que toute mesure réglementaire doit s’accompagner d’un renforcement des politiques qui cherchent à faire baisser la demande de transport routier, y compris par poids lourds, en la transférant vers des modes de transport dont les émissions de gaz à effet de serre sont plus faibles, comme le rail, les voies d’eau ou d’autres encore.

***Contact***: *Claudia Drewes-Wran*

*(Tél.: 00 32 2 546 8067 – courriel:* [*claudia.drewes-wran@eesc.europa.eu*](mailto:claudia.drewes-wran@eesc.europa.eu)*)*

* ***Justice climatique***

**Rapporteur:** M. Cillian LOHAN (Activités diverses – Irlande)

**Référence:** EESC-2017-01144-00-01-AC-TRA

**Points clés:**

La justice climatique est généralement envisagée dans un contexte mondial d’interdépendance spatiale et temporelle, et s’appuie sur le constat que les catégories les plus vulnérables et les plus pauvres de la société sont souvent les plus affectées par les effets du changement climatique, et ce, alors même que ces catégories sont les moins responsables des émissions ayant conduit à la crise climatique. La justice climatique reconnaît la nécessité de s’intéresser, sous l’angle de l’équité, à l’impact souvent disproportionné du changement climatique sur les citoyens et les communautés locales.

Le CESE considère que les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement propre et sain, et d’attendre des pouvoirs publics qu’ils agissent sur les moteurs du changement climatique.

Le CESE plaide pour l’élaboration d’une charte européenne des droits climatiques qui récapitule les droits des citoyens de l’Union et de la nature dans le contexte des défis liés au changement climatique, et il encourage les institutions de l’UE et les pouvoirs publics nationaux à se pencher sur l’application des principes de justice climatique à tous les niveaux. Le CESE rappelle que deux initiatives ont été prises récemment, qui viennent étayer le présent avis: le pacte mondial pour l’environnement et le projet de déclaration universelle des droits de l’humanité.

Les systèmes de production et de consommation doivent évoluer de manière à s’adapter au changement climatique et à l’atténuer. La consommation alimentaire durable doit commencer en amont, au stade de la préparation des sols et de la gestion des systèmes naturels pour fournir les éléments de base de l’alimentation; le CESE souligne dès lors la nécessité d’adopter une directive-cadre sur les sols.

Les consommateurs ont besoin de solutions de remplacement durables et éthiques qui ne se traduisent pas par une baisse significative de confort ou de qualité en matière de service ou d’accessibilité. Si de nouveaux modèles économiques tels que l’économie numérique, collaborative ou circulaire offrent des solutions de remplacement, des investissements publics sont également nécessaires pour garantir que des infrastructures et des aides appropriées soient à la disposition des consommateurs pour leur permettre de faire le choix d’un mode de vie à faibles émissions de carbone, y compris une aide pour couvrir les coûts plus élevés de biens et de services éthiques et durables.

Les transferts d’emplois qu’induirait une économie à faibles émissions de carbone doivent également être répertoriés, ainsi que les possibilités offertes par une telle transition, afin de permettre de concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces visant à garantir que les travailleurs soient protégés.

Le CESE réitère son appel en faveur d’un Observatoire européen de la pauvreté énergétique[[1]](#footnote-2) réunissant les parties prenantes concernées pour définir des indicateurs européens en la matière, et veiller à ce que chacun puisse disposer d’une énergie propre, abordable et accessible.

Le CESE demande que les subventions accordées aux combustibles fossiles soient supprimées et déplacées vers les énergies renouvelables afin de soutenir la transition.

***Contact:*** *Noelani Dubeta*

*(Tél.: 00 32 2 546 9786 – courriel:* [*Noelani.Dubeta@eesc.europa.eu*](mailto:Noelani.Dubeta@eesc.europa.eu)*)*

# **ÉDUCATION**

* ***Nouvelle stratégie éducative de l’UE***

**Rapporteur:** M. Pavel TRANTINA (Activités diverses – République tchèque)

**Corapporteur:** M. Antonello PEZZINI (Employeurs – Italie)

**Référence:** EESC-2017-03627-00-01-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* se félicite des initiatives et souscrit à leurs **principes**;
* invite la Commission et les États membres à prendre en compte la nécessité de valoriser la **diversité culturelle** et la **tolérance** dans les politiques en matière d’éducation, en considérant celles-ci comme un autre domaine où la **citoyenneté active** peut être encouragée dans le cadre des objectifs de l’UE visant à promouvoir les **valeurs fondamentales européennes**;
* considère que nous sommes **tous responsables** de l’éducation des personnes et de leur réelle prise de conscience de l’histoire et des valeurs européennes communes mais soutient qu’une initiative **plus ambitieuse** conduisant à une stratégie d’éducation plus **globale** qui modifierait le paradigme actuel est nécessaire;
* estime qu’une assistance et une formation complémentaires doivent être offertes, non seulement aux enseignants et aux chefs d’établissement, mais aussi aux **éducateurs d’enfants et de jeunes en dehors du milieu scolaire**: leurs parents, la communauté et les prestataires d’éducation non formelle, par exemple;
* est d’avis qu’il est indispensable de disposer d’un **financement** suffisant et qu’une **gouvernance** coordonnée dans le cadre d’un **dialogue social** de qualité et efficace s’impose;
* regrette que les **«adultes»** soient à peine mentionnés sachant que l’enseignement supérieur peut jouer un rôle essentiel dans l’apprentissage tout au long de la vie, tous âges confondus, et peut aussi contribuer à la mise à jour des aptitudes, des compétences et des connaissances des travailleurs et des chômeurs;
* souligne que les ressources dans le domaine de l’éducation ne devraient pas se concentrer uniquement sur les résultats, mais aussi sur l’**inclusivité**, au bénéfice des apprenants issus de **milieux défavorisés** et des réfugiés;
* attire l’attention sur l’importance d’associer de manière effective les **partenaires sociaux** et d’autres **organisations de la société civile** à ce processus;
* estime que la coopération et les **liens entre l’apprentissage formel, non formel et informel** et la validation des acquis y relatifs doivent aussi être pris en considération;
* met en exergue l’importance d’adopter une approche globale à l’égard de **l’esprit d’entreprise**;
* considère que la finalité plus générale de l’éducation est de trouver un juste équilibre et une étroite synergie entre les matières STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), d’une part, et les **sciences sociales et humaines**, d’autre part;
* est d’avis qu’à la lumière tant des possibilités que des dangers qui sont liés à l’utilisation des **TIC**, ces dernières devraient faire partie intégrante de l’apprentissage tout au long de la vie;
* encourage les **États membres** à aller résolument de l’avant en mettant en place, y compris en recourant à des dialogues sociaux et civils efficaces, les systèmes d’éducation, de formation et d’apprentissage tout au long de la vie qui offriront aux apprenants des perspectives d’avenir prometteuses en Europe.

***Contact***: *Natalia Agapiou*

*(Tél.: 00 32 2 546 9627 – courriel:* [*natalia.agapiou@eesc.europa.eu*](mailto:natalia.agapiou@eesc.europa.eu)*)*

# **AFFAIRES SOCIALES / ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

* ***Le financement des organisations de la société civile par l’UE***

**Rapporteur:** M. Jean-Marc ROIRANT (Activités diverses – France)

**Référence:** EESC-2017-01953-00-01-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

## est d’avis que les institutions européennes devraient assurer la promotion d’une image positive des organisations de la société civile, indispensables pour impliquer les citoyens et favoriser leur expression;

## est d’avis que les institutions européennes devraient s’engager pour un véritable dialogue civil européen sur la base d’un pacte d’engagement avec la société civile. Il faut reprendre les discussions sur un statut de l’association européenne ainsi que sur un statut européen des fondations, et assurer la mise en œuvre de l’article 11 du TUE sur le dialogue structuré avec la société civile;

* plaide pour une stratégie facilitant le développement d’une société civile forte et indépendante en Europe et la mise en place d’un médiateur européen chargé des libertés de l’espace civique auprès de qui les ONG pourraient signaler des incidents liés à des cas de harcèlement ou de limitation de leur action;
* appelle les autorités budgétaires à revoir à la hausse le soutien aux organisations de la société civile notamment à travers des subventions de fonctionnement ainsi que des financements pluriannuels et à assurer la valorisation du travail volontaire dans le nouveau règlement financier;
* demande à la Commission de proposer un fonds européen pour la démocratie, les valeurs et les droits humains à l’intérieur de l’UE, qui soit pourvu d’une enveloppe budgétaire ambitieuse et ouvert directement aux organisations de la société civile, ainsi que géré de manière indépendante à l’instar du Fonds européen pour la démocratie (FEDEM);
* est d’avis que le programme «L’Europe pour les citoyens» devrait être doté d’une enveloppe de 500 millions d’EUR. De même, les actions du programme Erasmus+ ciblant la société civile devraient être étendues;
* plaide pour une participation accrue des organisations de la société civile dans le futur programme-cadre de recherche;
* invite la Commission européenne à réagir rapidement lorsque des dispositions administratives ou juridiques nationales restreignent l’accès des organisations de la société civile nationales aux fonds de l’UE.

***Contact:*** *June Bedaton*

*(Tél.: 00 32 2 546 8134 – courriel:* [*june.bedaton@eesc.europa.eu*](mailto:barbara.walentynowicz@eesc.europa.eu))

* ***Impact de la dimension sociale et du socle européen des droits sociaux sur l’avenir de l’Union européenne***

**Rapporteure:** Mme Gabriele BISCHOFF (Travailleurs – Allemagne)

**Corapporteur:** M. Jukka AHTELA (Employeurs – Finlande)

**Référence:** EESC-2017-02692-00-02-AC-TRA

**Points clés:**

À la lumière des défis actuels, s’agissant par exemple de l’avenir du travail, de l’accroissement de la pauvreté et des inégalités, de la mondialisation et des migrations, le débat sur la dimension sociale de l’Europe et le socle européen des droits sociaux (SEDS) pourrait être déterminant pour parvenir à un nouveau consensus. Le scénario ou chemin qui sera choisi aura un impact fondamental sur la vie des gens. La réalisation d’une croissance économique équilibrée et de progrès social conduisant à l’amélioration des conditions de vie et de travail doit être le principe directeur de toute démarche.

Le Conseil devrait soutenir la proclamation du SEDS. Une feuille de route claire en vue de sa mise en œuvre est souhaitable. Il est préférable que l’approfondissement de la dimension sociale se fasse avec tous les États membres, en se concentrant sur les projets clés, mais cela ne doit pas empêcher quelques pays d’aller de l’avant en invitant les autres à leur emboîter le pas. Une plus grande clarté est nécessaire sur les mesures qui devraient s’appliquer aux 27 États membres de l’UE ou à la zone euro.

L’inégalité croissante, la pauvreté et l’exclusion sociale requièrent de plus amples efforts visant à définir des principes, des normes, des politiques et des stratégies communes pour une meilleure convergence des salaires, l’établissement ou l’augmentation des salaires minimaux, le revenu minimum universel et l’accroissement de la cohésion sociale et de l’investissement social.

Il sera important de dégager un consensus sur le partage des tâches dans le domaine de la politique sociale, et de veiller à une transparence et une responsabilité accrues, y compris en cas de manquement. Les réformes et les initiatives politiques doivent faire en sorte que les sociétés et les économies soient prêtes pour l’avenir.

Il convient de dûment associer l’ensemble des organisations représentatives de la société civile, tout en reconnaissant le rôle spécifique des partenaires sociaux. La mise en valeur de la négociation collective et du dialogue social à tous les niveaux sera importante pour permettre le bon fonctionnement des marchés du travail, des conditions de travail équitables, une meilleure productivité et une sécurité sociale durable.

Le manque de respect des droits sociaux existants est préoccupant; la Commission et les États membres doivent améliorer la conformité avec les règles de l’UE.

La réflexion sur la dimension sociale de l’Europe est liée aux débats relatifs à l’approfondissement de l’UEM; elle doit porter sur la manière de tirer profit de la mondialisation tout en faisant face aux problèmes qu’elle soulève et se demander comment ces objectifs seront financés d’une manière à la fois adéquate et efficace.

Une action est particulièrement nécessaire dans deux domaines majeurs: l’UEM et le marché unique. La politique sociale doit s’inscrire dans une politique économique européenne différente bénéficiant d’une bonne panoplie de mesures macroéconomiques et progressant vers l’approfondissement de l’UEM. Le semestre européen jouera un rôle clé pour rééquilibrer la politique économique et sociale, ainsi que pour faciliter des réformes bien conçues. Le socle devrait avoir également une incidence sur la gouvernance économique européenne. Le tableau de bord social attaché au socle devrait être amélioré en étant doté d’indicateurs plus nombreux et mieux adaptés.

Une Union européenne plus forte peut contribuer à donner une meilleure orientation à la mondialisation et à la numérisation au bénéfice de tous, en pleine conscience des possibilités et des risques dans ces domaines.

***Contact***: *June Bedaton*

*(Tél.: 00 32 2 546 8134 – courriel:* [*June.Bedaton@eesc.europa.eu*](mailto:June.Bedaton@eesc.europa.eu)*)*

* ***Corps européen de solidarité (CES)***

**Rapporteur:** M. Pavel TRANTINA (Activités diverses – République tchèque)

**Corapporteur:** M. Antonello PEZZINI (Employeurs – Italie)

**Référence:** EESC-2017-03055-00-01-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE:

* accueille favorablement la proposition de la Commission européenne et reconnaît qu’elle constitue un bon point de départ pour élargir les discussions, même si de nombreux éléments qu’elle contient doivent être **clarifiés et améliorés**;
* se réjouit que certaines des priorités mises en avant par les **organisations de la société civile** à l’occasion des diverses consultations des parties prenantes organisées par la Commission aient été **incluses** dans la base juridique;
* considère que la valeur ajoutée des projets du CES réside dans le fait qu’ils visent à inspirer un authentique sentiment de **citoyenneté européenne** et d’**appartenance** à une seule et même Union parmi les participants et au sein des territoires qui les accueillent;
* demande dès lors que davantage de **nouveaux crédits** soient investis dans le programme;
* s’inquiète fortement de la **fusion** des objectifs du CES avec ceux des politiques pour l’**emploi** des jeunes; propose par conséquent de reconsidérer l’inclusion dans le programme des placements dans des emplois et dans des stages;
* est d’avis qu’il y a lieu de réserver l’offre de placements aux organisations à but non lucratif, aux fondations et aux entreprises sociales;
* a élaboré les propositions suivantes en vue d’améliorer le projet de base juridique:
* il conviendrait de modifier la **définition** des actions de volontariat et de solidarité;
* les plateformes en ligne doivent devenir un outil **interactif** et de gestion réellement efficace;
* il y a lieu de **soutenir** et de **préparer** davantage les jeunes, y compris **défavorisés**, avant leur placement et d’**aider** les **organisations de jeunesse** à assurer cette préparation;
* les **organisations de jeunesse et les partenaires sociaux** doivent être **associés** à la cogestion du CES;
* l’**accessibilité** doit être renforcée, les **charges** administratives doivent être **allégées** et l’approche des agences nationales doit être revue afin de les rendre plus **faciles d’accès pour les utilisateurs**.

***Contact***: *Natalia Agapiou*

*(Tél.: 00 32 2 546 9627 – courriel:* [*natalia.agapiou@eesc.europa.eu*](mailto:natalia.agapiou@eesc.europa.eu))

# **RELATIONS EXTÉRIEURES**

* ***Échange et protection de données à caractère personnel à l’ère de la mondialisation***

**Rapporteur:** M. Cristian PÎRVULESCU (Activités diverses – Roumanie)

**Avis:** EESC-2017-03365-00-01-AC-TRA

**Points clés:**

Cet avis a été élaboré en réponse à la saisine de la Commission concernant la communication intitulée **«Échange et protection de données à caractère personnel à l’ère de la mondialisation»**. La communication présente les différents outils d’échange de données à caractère personnel au niveau international, sur la base de la réforme des règles de protection des données, ainsi que sa stratégie de coopération future avec les pays tiers sélectionnés afin de parvenir à des décisions d’adéquation et de promouvoir des normes de protection des données au moyen d’instruments multilatéraux.

Le CESE souligne qu’il incombe à l’UE de devenir un acteur mondial dans la promotion du respect des droits fondamentaux et d’une protection adéquate de la vie privée et des données à caractère personnel, et il invite la Commission européenne à se montrer proactive au niveau bilatéral et multilatéral concernant la promotion des normes les plus élevées en matière de protection des données à caractère personnel.

À cet égard, le CESE juge équilibrés et raisonnables les quatre principaux critères exposés dans la communication, que la Commission doit prendre en considération lorsqu’elle détermine les pays avec lesquels il conviendrait de mener un dialogue sur le caractère adéquat de la protection. Le CESE estime qu’il importe cependant d’interpréter ces critères à la lumière d’un véritable engagement de la part des gouvernements, des parlements et des tribunaux de ces pays à parvenir à un niveau équivalent et fonctionnel de protection des données à caractère personnel, et il plaide en faveur de plus de transparence et de participation concernant le processus d’octroi des décisions d’adéquation.

Le CESE rappelle aussi l’importance des propositions formulées dans la résolution du Parlement européen du 6 avril 2017 sur le caractère adéquat de la protection assurée par le bouclier de protection des données UE-États-Unis, qui exprime de vives inquiétudes, dont bon nombre indiquent que l’accord et le cadre législatif actuels des États-Unis ne protègent pas, dans la pratique, les droits des citoyens de l’UE.

Le CESE souligne que, compte tenu de la rapidité des progrès technologiques et de l’expansion continue des infrastructures en matière de TIC, il est nécessaire d’assurer un contrôle et un suivi gouvernementaux étroits. À cet égard, il recommande d’établir un contact permanent entre la Commission, les autorités chargées de la protection des données (APD) et les autorités gouvernementales des pays tiers, afin de déterminer les nouveaux défis qui se profilent dans un environnement technologique et économique très dynamique.

En ce qui concerne les efforts multilatéraux, le CESE considère:

* que la promotion de normes de protection des données au moyen d’instruments multilatéraux doit être une priorité pour la Commission européenne et que cet engagement devrait être soutenu par des ressources, de sorte qu’une protection réelle des droits de l’homme existe a priori ainsi qu’une voie de recours effective a posteriori en cas de préjudice;
* que la convention nº 108 du Conseil de l’Europe de 1981, assortie de son protocole additionnel de 1999, est le seul instrument international contraignant dans le domaine de la protection des données, qu’il devrait être davantage développé et qu’un plus grand nombre de pays tiers devraient être encouragés à s’y associer;
* que les efforts multilatéraux au sein de l’OCDE, du G20 et de l’APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) devraient être renforcés afin de mettre en place un système multilatéral de protection des données véritablement mondial. La coopération avec le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au respect de la vie privée doit être solide et fonctionnelle.

Enfin, en ce qui concerne les échanges de données à caractère personnel dans le cadre de la prévention et de la poursuite des infractions pénales, ainsi que des enquêtes les concernant, le CESE est un ardent défenseur de la création de garanties solides en matière de protection des données, mais est également ouvert à l’introduction d’un niveau adéquat de protection des données dans le domaine répressif.

***Contact****:* *Lucia Mendez Del Rio*

*(Tél.: 00 32 2 546 9345 – courriel:* [*Lucia.MendezDelRioCabra@eesc.europa.eu*](mailto:Lucia.MendezDelRioCabra@eesc.europa.eu)*)*

* ***Accord de libre-échange entre l’UE et la Corée – Chapitre consacré au commerce et au développement durable***

**Rapporteur:** M. Dumitru FORNEA (Travailleurs – Roumanie)

**Avis:** EESC-2017-02894-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE reconnaît que, dans l’ensemble, l’accord de libre-échange (ci-après «ALE») conclu entre l’UE et la Corée a donné des résultats économiques et sociaux encourageants. Néanmoins, la mise en œuvre de ses aspects qui concernent le développement durable et, en particulier, les questions liées au travail, reste insatisfaisante. Le Comité réaffirme les positions adoptées par le groupe consultatif interne (GCI) de l’UE, et notamment le fait que la Commission devrait engager des consultations avec le gouvernement coréen concernant la mise en œuvre de ses engagements en matière de liberté d’association et de négociation collective.

Au cours des cinq dernières années, les mécanismes de la société civile visés au chapitre consacré au commerce et au développement durable de l’ALE entre l’UE et la Corée ont fait l’objet d’un renforcement constant. Compte tenu de l’entrée en vigueur d’un nombre croissant d’accords commerciaux de l’UE et, partant, de la multiplication des mécanismes de suivi par la société civile, la Commission doit à présent garantir de toute urgence que soient disponibles les fonds nécessaires qui permettront à ces mécanismes de fonctionner correctement.

Afin d’assurer la mise en œuvre effective du chapitre sur le commerce et le développement durable, le CESE estime qu’il est essentiel que les parties prennent en considération et suivent les recommandations formulées par la société civile, fournies par les GCI et le forum de la société civile UE-Corée.

Le CESE souligne qu’il importe de continuer à sensibiliser les entreprises européennes, en particulier les PME, aux possibilités qu’ouvre l’accord de libre-échange.

L’ALE entre l’UE et la Corée a été très important pour le secteur agroalimentaire et la Commission européenne devrait redoubler d’efforts pour simplifier l’accès des produits agricoles et alimentaires européens au marché coréen.

Le Comité souligne l’importance des mécanismes consultatifs instaurés par l’accord de libre-échange entre l’UE et la Corée, en tant qu’ils constituent des instruments efficaces et représentatifs qui sont aptes à soutenir les initiatives des institutions européennes visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et l’accord de Paris et à renforcer la coopération internationale portant sur le développement durable, la protection de l’environnement et le changement climatique.

***Contact****:* *Gunilla Fevre-Burdy*

*(Tél.: 00 32 2 546 9108 – courriel:* [*Gunilla.Sandberg@eesc.europa.eu*](mailto:Gunilla.Sandberg@eesc.europa.eu)*)*

* ***Les partenariats de l’UE pour le développement dans le contexte des conventions fiscales internationales***

**Rapporteur:** M. Alfred GAJDOSIK (Activités diverses – Autriche)

**Corapporteur:** M. Thomas WAGNSONNER (Travailleurs – Autriche)

**Référence:** EESC-2017-00804-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le Comité économique et social européen (CESE) est favorable à une politique de développement qui envisage celui-ci comme un processus conduit entre États sur un pied d’égalité et sur la base du respect et de décisions souveraines. Le financement et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) convenus au niveau des Nations unies exigent des efforts concertés à l’échelle mondiale. Il convient de souligner que le Conseil économique et social des Nations unies pourrait jouer un rôle encore plus important en ce qu’il constitue une enceinte appropriée pour traiter des questions de fiscalité. L’on s’assurerait ainsi, d’une part, que le programme à l’horizon 2030 soit tourné vers les ODD et, d’autre part, que tous les États y participent sur un pied d’égalité.

Le CESE se félicite vivement que l’Union européenne et ses États membres aient consenti des efforts considérables dans le contexte de la réforme internationale pour pallier les carences du système fiscal international. Ces efforts sont les bienvenus, et il convient de les soutenir et de les mettre en œuvre de manière efficace, puis de les soumettre à un suivi régulier.

Le CESE demande de veiller à la cohérence des politiques fiscales internationales des États membres par rapport aux objectifs des politiques de développement, afin d’éviter les conflits entre les politiques fiscales des différents États et les priorités communes en matière de développement.

Le CESE soutient l’investissement privé au service du développement dès lors que ledit développement est conforme aux ODD et moyennant le respect des droits fondamentaux en matière économique, environnementale et sociale, des conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail (OIT) et du programme pour un travail décent.

Le CESE observe que l’UE et ses États membres se sont engagés, dans le cadre du nouveau consensus européen pour le développement, à coopérer avec les pays partenaires pour développer la fiscalité progressive, les mesures de lutte contre la corruption et les politiques de redistribution, mais aussi en faveur de la lutte contre les flux financiers illicites. Il y a lieu, en tout état de cause, de faire de la politique fiscale une composante encore plus importante de la politique de développement européenne. Le CESE salue l’engagement de la Commission européenne en faveur des forums régionaux et des organisations de la société civile qui traitent des questions de fiscalité dans les pays en développement. Dans ces États, les organisations de la société civile assurent une fonction de contrôle et de soutien, y compris dans le domaine de la fiscalité, ce pourquoi il conviendrait de les associer et de les soutenir davantage. Un soutien apporté à des mesures appropriées de renforcement des capacités fiscales, notamment l’apprentissage par les pairs et la coopération Sud-Sud, aurait une incidence durable sur les projets de développement.

Le CESE recommande d’introduire des clauses de bonne gouvernance fiscale dans toutes les conventions pertinentes conclues entre l’UE et des régions ou pays tiers afin de promouvoir un développement durable.

Le CESE préconise d’examiner, dès lors que de nouveaux accords de libre-échange sont conclus entre l’Union et des pays en développement ou que l’on procède à leur révision, s’il y a lieu d’analyser également les conventions fiscales bilatérales.

***Contact****:* *Else Boonstra*

*(Tél.: 00 32 2 546 8290 – courriel:* [*Else.Boonstra@eesc.europa.eu*](mailto:Else.Boonstra@eesc.europa.eu)*)*

* ***Droits économiques, sociaux et culturels dans la région euro-méditerranéenne***

**Rapporteure:** Mme Helena DE FELIPE LEHTONEN (Employeurs – Espagne)

**Avis:** EESC-2017-02357-00-02-AC-TRA

**Points clés:**

La question des droits économiques, sociaux et culturels dans une région euro-méditerranéenne confrontée à d’immenses défis est vaste et complexe. La rapporteure, consciente de cet état de fait, se concentre sur 8 thèmes principaux:

l’importance, pour la société civile, d’avoir un rôle consultatif institutionnalisé; l’importance, lorsque des institutions telles que les CES existent, de les soutenir et, lorsqu’elles n’existent pas, d’œuvrer à la création d’un espace permettant à la société civile de faire entendre sa voix dans le processus politique;

les femmes sont victimes de stéréotypes de genre qui reproduisent les barrières politiques, économiques et éducatives, produisant ainsi des conséquences graves pour l’évolution de la société; le CESE appelle à réduire les décalages considérables qui existent entre les dispositions législatives et la réalité. De plus, afin de renforcer les droits, le CESE préconise d’associer les collectivités locales aux activités déployées par les organisations, les acteurs économiques et sociaux, la société civile et les réseaux qui œuvrent à l’égalité entre les femmes et les hommes;

le CESE invite la Commission européenne et les États membres de l’Union pour la Méditerranée à promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, le patrimoine culturel, l’expression artistique et les industries créatives, la culture étant un moteur dans la lutte contre les multiples causes de la menace que constitue l’extrémisme violent;

le CESE souligne que les droits économiques, les droits du travail et les droits sociaux sont des facteurs essentiels au développement économique et à la démocratie. Ces droits comprennent la liberté d’entreprise, la liberté d’association et d’action syndicale, les négociations collectives et la protection sociale, dans des domaines tels que la santé, l’éducation et la vieillesse;

du point de vue de l’éducation envisagée comme l’un des principaux véhicules de développement social et économique, et compte tenu du fait que les inégalités en matière d’accès à l’éducation mettent en péril la stabilité et la sécurité de la région, le CESE appelle à un effort conjoint afin d’améliorer la qualité de l’enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que celle de la formation professionnelle, par le biais de l’échange d’expériences sur le développement des programmes d’études et de méthodologies innovantes;

le CESE estime qu’il est essentiel de combler le fossé cognitif qui sépare les deux rives de la Méditerranée et propose à cette fin, d’une part, de promouvoir les réseaux de connaissance et les enquêtes communes qui favorisent la transmission et la diffusion du savoir, et d’autre part, d’encourager la mobilité des enseignants, des étudiants, des universitaires et des chercheurs, ainsi que la traduction de leurs travaux, notamment de l’arabe et vers cette langue;

l’éducation non formelle est un complément nécessaire, compte tenu de son apport à l’essor de sociétés plus inclusives et plurielles. Le CESE est d’avis que les synergies entre l’enseignement formel et non formel doivent être renforcées;

il y a lieu de renforcer l’intégration numérique et technologique des citoyens. À cette fin, le CESE souligne qu’il est nécessaire de promouvoir des projets d’envergure régionale et locale qui rendront les citoyens autonomes en ce qui concerne l’utilisation des nouvelles technologies, l’entrepreneuriat et la numérisation, ainsi que de renforcer les initiatives visant la participation citoyenne, la promotion de la culture numérique et la création d’emplois décents.

***Contact****:* *Georges-Henry Carrard*

*(Tél.: 00 32 2 546 9593 – courriel:* [*Georges-Henry.carrard@eesc.europa.eu*](mailto:Georges-%20Henry.carrard@eesc.europa.eu)*)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [JO C 341 du 21.11.2013, p. 21](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:341:SOM:FR:HTML). [↑](#footnote-ref-2)